



Mémoire

Bureau d'audiences publiques sur l'environnement

Consultations sur la construction
d'une usine de traitement de la brasque usée

Holiday Inn Saguenay

Février 2004

TABLE DES MATIÈRES

1. INTRODUCTION	3
2. PRÉSENTATION DE LA VILLE DE SAGUENAY	4
2.1 Structure économique de la ville de Saguenay	4
Le secteur primaire	
Le secteur secondaire	
Le secteur tertiaire	
Les parcs industriels	
Les créneaux de développement	
Promotion Saguenay	
3. SUGGESTIONS ET COMMENTAIRES POUR AMÉLIORER LE PROJET	10
L'usine de traitement de la brasque usée	
Les résidus	
Les retombées économiques	
L'effet sur la situation de l'emploi	
L'engagement de la société Alcan	
4. POSITION QUANT À L'AUTORISATION OU NON DU PROJET	17
L'équilibre des forces en présence	
Un projet unique en son genre	
Un comité de surveillance et de suivi (CSS)	
L'objectif du CSS	
5. CONCLUSION	21

1. INTRODUCTION

La ville de Saguenay accueille avec enthousiasme le projet de la Société Alcan d'implanter une usine de traitement de la brasque usée dans l'arrondissement de Jonquière.

Nous tenons à témoigner du sérieux de l'étude de la Société Teconsult, notamment le rapport principal, de sa qualité et de la minutie avec laquelle on a voulu répondre à toutes les préoccupations du moment.

Le mémoire présente, dans un premier temps, la ville de Saguenay et sa structure économique. Dans un deuxième temps, nous adressons nos commentaires et suggestions visant à améliorer le projet d'usine de traitement de la brasque usée. Nous terminerons en émettant nos recommandations.

2. PRÉSENTATION DE LA VILLE DE SAGUENAY

Saguenay est le troisième plus grand centre de développement industriel au Québec, après Montréal et Québec. Elle compte 151 000 citoyens répartis dans trois principaux centres urbains, soit les anciennes municipalités de La Baie, Chicoutimi et Jonquière, et les municipalités de Laterrière, Lac Kénogami, Shipshaw et une partie de Canton Tremblay. Sixième ville en importance de la province, notre désir est de doter notre agglomération de tous les instruments susceptibles de l'aider à devenir un pôle de croissance majeur pour le Québec.

2.1 Structure économique de la ville de Saguenay

La ville de Saguenay compte 4 702 entreprises procurant de l'emploi à 72 568 personnes. La majorité de celles-ci oeuvre dans le secteur tertiaire (services). Les entreprises des secteurs primaire et secondaire, même si elles se retrouvent en moins grand nombre, contribuent à un nombre important d'emplois.

Le secteur primaire

Quatre forces ont permis le développement industriel de la région, soit l'énergie électrique, la forêt, les minéraux et les terres agricoles.

Le secteur primaire représente 4,6 % du nombre d'entreprises et 3,3 % du nombre d'employés de la ville de Saguenay. L'industrie forestière et les services forestiers comptent 24 entreprises et 1 237 employés.

Le secteur secondaire

Le secteur secondaire fournit de l'emploi à 16 836 personnes. On y retrouve les industries de la transformation des métaux, la fabrication des produits métalliques, les industries chimiques ainsi que la transformation du papier et produits connexes. L'industrie du bois, à elle seule, compte 35 entreprises et embauche 817 personnes. Les quatre industries des pâtes et papier, quant à elles, procurent de l'emploi à 1 500 personnes.

Saguenay est le principal pôle de l'industrie chimique de la région avec neuf entreprises et 1 329 employés. L'usine Alcan, à elle seule, en dénombre 1 173.

Le secteur tertiaire

Le secteur tertiaire est caractérisé par une prédominance de très petites entreprises, soit moins de 20 personnes. On y retrouve pas moins de 3 807 entreprises où oeuvrent 8 568 employés.

Les parcs industriels

La ville de Saguenay possède huit parcs industriels sur son territoire. On y retrouve 257 entreprises qui génèrent 5891 emplois. La surface des terrains occupés est de 29 334 000 p².

Saguenay est propriétaire de la partie civile de l'aéroport Saguenay-Bagotville et bénéficie ainsi de liens aériens extrêmement précieux avec le reste de la province et du monde.

La ville de Saguenay compte sur une ouverture maritime internationale grâce à ses deux ports en eaux profondes et est reliée au réseau nord-

américain de chemins de fer et aux infrastructures nationales de transport routier par la route 175 avec Québec et avec la région du Lac-Saint-Jean par la 170.

L'emploi dans la Région métropolitaine de Saguenay

Tout ce potentiel devrait générer suffisamment d'emplois pour l'ensemble de notre population. Mais telle n'est pas la réalité. Selon le plus récent rapport (DRHC, Saguenay-Lac-Saint-Jean, janvier 2004), la région métropolitaine du Saguenay s'accapare à nouveau le premier rang pour le taux de chômage le plus élevé parmi les 26 régions métropolitaines au pays. Et ce constat prenait place avant le mois de janvier. Les plus récentes annonces dans le domaine des réductions d'emploi ne feront que détériorer la situation.

- La Papeterie Port-Alfred 600 emplois
- La fermeture des salles Söderberg 550 emplois
- Fjordcell 40 emplois
- Stéréo Plus 30 emplois
- Denis Comact 60 emplois

L'exode de la population régionale

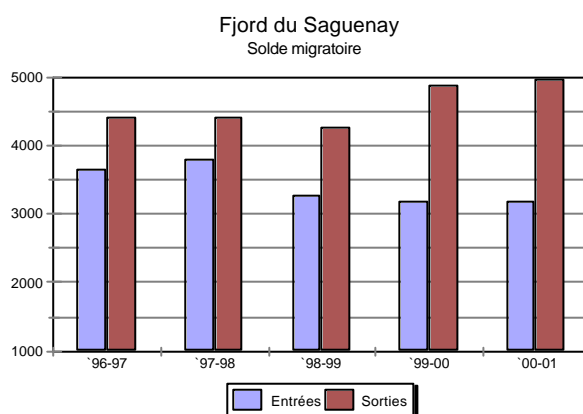
L'évolution d'une population est influencée par les naissances et les décès, mais aussi par les migrations. De 1941 à 1971, période qui équivaut à une génération, le Saguenay-Lac-Saint-Jean a perdu près de 54 000 personnes. De 1941 à 1951, 2 200 personnes ont quitté la région; entre 1951 et 1961, 8 800; entre 1961 et 1971, 43 000 personnes. Le bilan migratoire

de la région a toujours été négatif, ce qui signifie que la région a perdu plus de personnes qu'elle n'en a accueillies. Pour les années 90, la perte se situe entre 1 000 et 1 800 par année pour se chiffrer à moins 8 742.

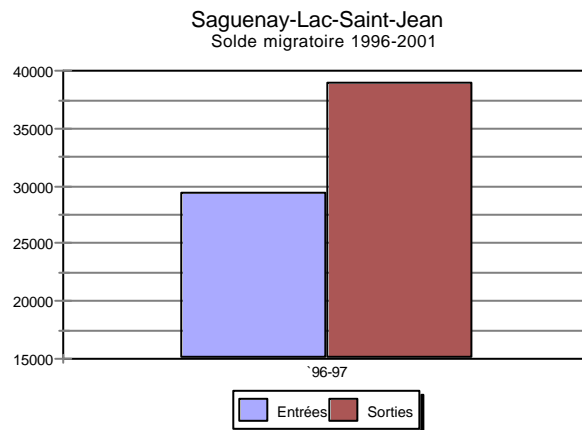
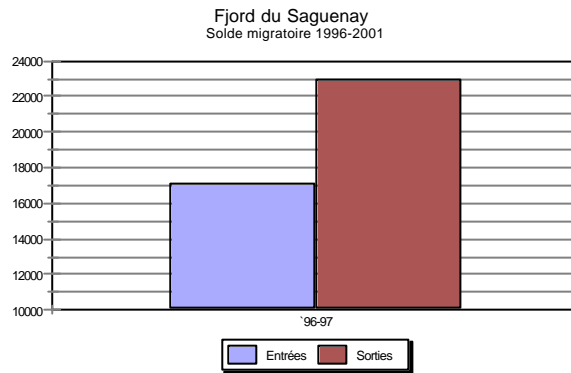
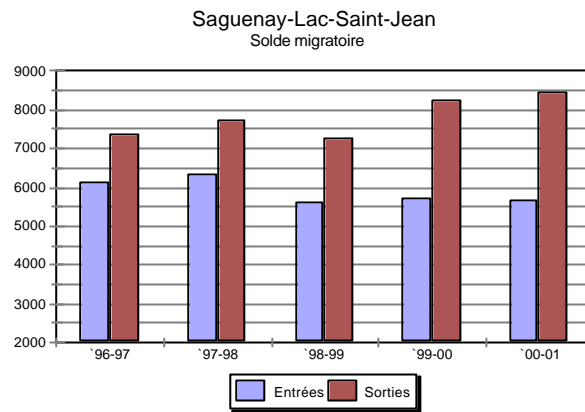
Selon Jean-Pierre Lachance :

Le monde industrialisé doit affronter un autre défi qu'aucun pays n'a jamais fait face auparavant soit le vieillissement accéléré de la population. Par ailleurs, un autre obstacle de taille se dresse dans la poursuite du développement économique de certains pays dont plus près de nous, les régions périphériques ou ressources du Québec, soit celui relié à la migration d'une partie de la population et plus particulièrement les jeunes¹.

Les graphiques suivants parlent d'eux-mêmes pour les années 1996 à 2001.



¹ Direction des ressources humaines - Saguenay-Lac-Saint-Jean, *Étude du mouvement migratoire au Saguenay-Lac-Saint-Jean et son importance au fil des dernières années*, juin 2003, 25 pages.



Le Fjord du Saguenay a perdu depuis cinq ans 5 845 personnes et la région plus de 9 609. C'est cette tendance qu'il nous faut arrêter si on désire intéresser des investisseurs potentiels.

Promotion Saguenay

C'est en tenant compte de toute cette problématique qu'au moment de la fusion, Saguenay a mis toutes les chances de son côté en regroupant sous un seul chapeau le développement économique, industriel, commercial et touristique de la nouvelle entité. Nous trouvons important d'avoir une vision commune du développement de Saguenay.

Si on se fie à une étude réalisée par la société KPMG, pour une entreprise, de tous les pays du G7, c'est au Saguenay-Lac-Saint-Jean qu'il est le plus rentable d'investir.

La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, un choix avantageux quant aux coûts de démarrage et d'exploitation d'une entreprise selon une prestigieuse étude comparative et exhaustive réalisée par KPMG, cabinet de consultants reconnu internationalement².

La réorganisation des pôles commerciaux, industriels et touristiques permet de consolider nos liens avec le reste de la région et de mieux affronter la concurrence provinciale, nationale et internationale.

Notre ville compte sur ses caractéristiques propres, soit la qualité de l'air et de l'eau, la capacité de profiter des grands espaces et de la nature. Nos remarques, en regard du projet en cours, tiennent compte de ces aspects très importants.

² KPMG Choix concurrentiels, *Comparaison des coûts des entreprises en Amérique du Nord, en Europe et au Japon*, p. 5.

3. **Suggestions et commentaires pour améliorer le projet**

Nos propos s'inscrivent dans ce grand ensemble. Tout projet susceptible de créer des emplois permettant des retombées économiques et créant de nouveaux produits à valeur ajoutée est le bienvenu.

Notre réflexion prend pour acquise la politique environnementale de la Société Alcan et surtout son engagement :

L'engagement environnemental d'Alcan repose sur deux éléments majeurs : un Système global de gestion de l'environnement et le Principe de responsabilité totale à l'égard du produit. Le premier vise à garantir que ses procédés de fabrication sont compatibles avec l'environnement, tandis que le second exige que l'entreprise tire le meilleur parti possible, dans ses produits, de la valeur inhérente de l'aluminium sur le plan environnemental à chaque étape de leur cycle de vie³.

L'usine de traitement de la brasque usée

Selon la proposition d'Alcan, son procédé est le LCLL, un acronyme anglais pour *Low Caustic Leaching and Liming*. Le procédé testé en laboratoire est capable de traiter de façon sécuritaire et efficace les brasques usées. Quant aux sous-produits de ce procédé, on mentionne qu'ils pourront être valorisés dans d'autres secteurs industriels comme matière première et / ou comme source d'énergie.

L'usine aura une capacité annuelle de l'ordre de 60 000 tonnes. Les brasques usées proviendront principalement d'Alcan et, dans une moindre mesure, de tierces parties. Les brasques usées d'Alcan seront celles qui sont générées lors de la réfection des cuves d'électrolyse (Canada, USA et Europe) ainsi que celles en entreposage à Jonquière.

³ Tecsult – Alcan , *Projet d'implantation d'une usine de traitement de la brasque usée à Jonquière , Étude d'impact sur l'environnement* , août 2001, p. 3.

Le traitement est un procédé hydrométallurgique qui consiste à enlever les produits chimiques nocifs pour l'environnement par une série d'opération de lavage et de filtration. Les sous-produits obtenus deviennent inoffensifs.

Une partie des produits (caustique) et des sous-produits (alumine et caustique) sera échangée directement avec l'usine Vaudreuil d'Alcan par un réseau de conduites.

La proposition précise l'endroit où on construira l'usine, décrit le milieu et évoque les principales contraintes et les protections qu'on y prévoit.

Au plan de l'environnement humain, on précise qu'il s'agit d'un investissement important qui apportera des retombées intéressantes pour Saguenay. Les infrastructures s'élèveront sur des terrains industriels existants et aucune acquisition résidentielle n'est nécessaire.

Le lieu où sera construit l'usine minimise le transport en milieu urbain.

Les résidus

L'usine émettra des contaminants dans l'atmosphère qu'on identifie comme des « particules en suspension et l'ammoniac ». On a prévu des systèmes d'épuration pour ces deux contaminants.

Selon une note de service destinée à M. Robert Joly, chef du Service des projets industriels et en milieu nordique au ministère de l'Environnement, en réponse à un document transmis par Alcan en mars 2002 et intitulé *Réponses aux questions et commentaires additionnels au ministre de l'Environnement*, on écrit : « Bien que les émissions de SO₂ et de NO_x de

la future usine soient relativement faibles, les émissions de NH₃, par contre, sont non négligeables. Une approche conservatrice, souhaitée dans une étude d'impact, demande de fonder les estimations sur la base du « pire cas »⁴.

Quant aux sous-produits solides non dangereux, on les identifie comme étant du carbone, des inertes (briques réfractaires) ainsi que le fluorure de calcium. La quantité annuelle de ces sous-produits serait de 85 000 tonnes :

- la brique pourrait servir de matière première à l'industrie du ciment;
- le carbone pourrait être dirigé vers cette même industrie, à titre de source énergétique;
- le carbone et le fluorure de calcium serviront dans les sidérurgies.

Ces sous-produits nous intéressent au plus haut point car nous devons inciter la Société Alcan, dans le contexte actuel où la situation de l'emploi devient critique, à prendre tous les moyens, en collaboration avec ses partenaires, pour maximiser ces retombées.

Les retombées économiques

La ville de Saguenay est extrêmement sensible aux retombées économiques susceptibles d'être générées par le projet.

Parlons tout d'abord de la phase de construction.

⁴ Ministère de l'Environnement, *Direction des évaluations environnementales*, 13 novembre 2002, p. 2.

Nous recommandons que la Société prenne tous les moyens à sa disposition pour maximiser ces retombées, ici en région, en mettant sur pied un comité de sensibilisation auprès des entrepreneurs d'ici, à l'instar de ce qui s'est déjà fait au moment de la construction de l'aluminerie d'Alma.

Quant aux retombées directes provenant de la création des emplois, nous croyons que les 40 emplois directs puissent générer plus de 155 autres emplois indirects normalement rattachés à ce type de projets⁵.

L'effet sur la situation de l'emploi

L'effet sur la situation de l'emploi nous préoccupe davantage en regard des sous-produits, notamment le fluor, la soude caustique et les produits réfractaires. Le fluor et le caustique seront réutilisés à l'Usine Vaudreuil.

Nous recommandons que des quantités de chlore et de fluor soient mises à la disposition d'entreprises utilisatrices de façon à créer des incitatifs afin que des entreprises viennent s'implanter dans la région.

⁵ Tecsalt, *idem*, p. 134.

Quant à la chaleur générée par l'usine, ne pourrait-on pas réutiliser une partie de celle-ci pour inciter d'autres entreprises dans l'industrie du bois ou de la production de légumes à venir s'installer près de celle-ci?

En ce qui touche les produits secondaires, notamment le carbone et les matières réfractaires, on indique qu'ils serviraient de combustible et de matières premières dans les cimenteries ou pour alimenter des bouilloires industrielles.

En regard de ces derniers, nous recommandons que la Société Alcan poursuivre ses recherches en vue d'implanter, à court ou moyen terme, un complexe industriel complémentaire, notamment une industrie de production de tuiles de céramique.

Nous vous ferons grâce du procédé de la production des tuiles en céramique, très bien expliqué, dans le mémoire de maîtrise de Madame Geneviève Paradis⁶. Celle-ci note qu'un avis de projet a été déposé au ministère de l'Environnement de la Faune par le promoteur de la technologie Vortec.

Le marché de la tuile semble prometteur. Sur le plan faisabilité technique, les procédés de vitrification et de fabrication de tuiles ont déjà fait leurs

⁶ Paradis, Geneviève, *La gestion des brasques usées au Canada, Essai effectué en vue de l'obtention du grade de Maître en Environnement*, Université de Sherbrooke, Mai 1998, p. 63-67.

preuves chacun de leur côté. De plus, les alumineries peuvent se départir des deux fractions de leurs brasques usées et on ne génère pas de résidus dangereux⁷.

Le mandataire du projet note qu'il n'est pas en mesure de garantir le marché pour ces sous-produits et qu'en conséquence, une partie ou la totalité de ceux-ci sera enfouie, notamment lors des premières années d'opération⁸.

La façon de réutiliser les sous-produits demeure un domaine où la ville de Saguenay est consciente qu'il faudra y effectuer encore beaucoup de recherches. Le projet actuel représente l'aboutissement d'investissements majeurs de la part de la Société Alcan. Nous en sommes conscients, toutefois nous sommes encore à l'aube du développement en ce domaine. Voilà pourquoi nous recommandons :

Que la société Alcan y réserve autant de ressources financières pour maximiser les retombées économiques de cette phase ultérieure qu'elle en a consacrées pour la construction de cette usine de traitement de la brasque usée.

⁷ *Ibid*, p. 68.

⁸ François Ameye, Dépôt du projet Environnement, p. 91.

L'engagement de la Société Alcan

Dans son rapport sur la durabilité d'entreprises 2002, le président et directeur général de la Société, M. Travis Engen, écrivait parmi ses principes directeurs :

Réduire les impacts environnementaux résultant de nos procédés et activités; à cette fin, utiliser les ressources naturelles et l'énergie plus judicieusement grâce à une utilisation efficace des systèmes de gestion imposant l'amélioration continue des performances en matière d'ESS (Environnement, santé et sécurité)⁹.

Ailleurs dans le rapport, on lit :

Notre défi consiste à mener nos activités en toute sécurité et de façon rentable, dans l'intérêt de la communauté et conformément aux principales normes, afin d'atteindre les objectifs énoncés dans notre politique ESS. Dans le passé, nous avons plusieurs fois amélioré nos procédés en raison de notre engagement environnemental. Nous devons aussi continuer à examiner les enjeux et les préoccupations de nos partenaires pour mieux tenir compte des dimensions économique et sociale¹⁰.

⁹ *Alcan en route vers la durabilité*, Rapport sur la durabilité d'entreprise, 2002, p. 13.

¹⁰ *Ibid*, p. 19.

4. POSITION QUANT À L'AUTORISATION OU NON DU PROJET

La ville de Saguenay s'intéresse de près au projet, à ses retombées économiques et sociales, mais elle rappelle que la Société doit prendre tous les moyens pour respecter ses engagements.

Saguenay adhère au principe que le projet soit acceptable socialement, malgré des effets secondaires encore inconnus, mais étudiés en fonction des limites de la science actuelle. À notre avis, ses retombées environnementales et économiques sont supérieures aux effets négatifs qui pourraient en découler.

À ce stade-ci, notre désir n'est pas d'étudier la fiabilité des équipements en place car ces vérifications sont de la responsabilité des spécialistes du ministère de l'Environnement et de la Faune et elles ont été réalisées.

La ville de Saguenay accepte le principe qu'il faille réutiliser les brasques et que la technologie ici présente a répondu aux exigences des ministères concernés pour y parvenir. Toutefois, nous croyons bon de revenir sur le principe même du développement durable.

L'acceptabilité sociale est le critère prioritaire, étant donné que ce sont effectivement les perceptions et les réactions (approbation ou désapprobation, confiance ou méfiance) de la population qui déterminent le succès ou le non-succès de projets ayant des répercussions sur la santé publique et sur le milieu récepteur.

La sécurité environnementale est essentielle et doit être démontrée en ce sens.

Nous recommandons d'harmoniser le plan d'urgence de la zone du site d'exploitation en conformité avec celui de la ville de Saguenay.

L'équilibre des forces en présence

La Société Alcan précise, dans son rapport principal, que son projet s'inscrit dans le grand plan de la Déclaration de Rio sur l'environnement et le développement durable¹¹. Nous aimerions y préciser certains aspects complémentaires.

- **L'efficacité technique** d'une technologie est une condition essentielle pour que la sécurité environnementale soit assurée et, par conséquent, que le premier critère d'acceptabilité sociale soit rencontré.
- **La viabilité économique** sous-entend que l'instauration d'un projet de traitement de déchets dangereux devrait engendrer un gain environnemental proportionnel aux sommes dépensées¹².

Que l'on s'inspire de la définition d'une communauté locale durable ou d'un projet de destruction ou d'élimination des brasques, les deux se rejoignent.

¹¹ Tecsalt, *idem*, p. 143.

¹² Résumé inspiré de : Comité de vigilance Manicouagan - *Plan d'élimination des BPC dont le ministère de l'Environnement et de la Faune a la garde*, déposé au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, juillet 1994, pp. 6 et 7.

Un projet unique en son genre

La ville de Saguenay précise qu'elle est en faveur du projet à condition qu'il respecte les critères énoncés. En somme, nous souhaitons voir adopter un principe de transparence. « La transition vers le développement durable sera plus facile si tous les groupes choisissent de coopérer », précise le mandataire du projet, en page 143.

Nous avons donc cherché à savoir comment nos organisations respectives pourraient maximiser les retombées du projet de destruction des brasques usées.

Nous sommes conscients que l'acceptabilité sociale est un concept difficile à définir. Nous reconnaissons que cette acceptabilité n'est pas non plus une question instantanée et la Société Alcan sait bien faire les choses. Son expérience avec la nouvelle aluminerie Alma en est la preuve la plus concrète.

Nous sommes conscients, par ailleurs, que la présence de la brasque usée en quantité importante constitue un problème qu'il importe de régler définitivement. Le projet actuel contribue à la réalisation de cet objectif.

Saguenay collaborera pour maximiser les retombées économiques et sociales d'un tel projet afin de répondre aux préoccupations exprimées.

Il est nécessaire de créer des emplois à long terme, tout en maintenant la valeur résidentielle des propriétés avoisinantes. S'il y a des compromis à faire, il ne faudra jamais que la santé de nos citoyens soit mise en cause.

Aucune retombée économique ne remplacera la qualité de vie à Saguenay.

La ville de Saguenay préconise la mise en place d'un mécanisme formel permettant à la population d'être bien informée sur le projet en mettant sur pied un comité externe de surveillance et de suivi.

Le comité de surveillance et de suivi (CSS)

Le mandat de ce comité pourrait être de :

- favoriser l'acceptation sociale du projet en tenant compte des modalités exprimées dans la définition de ce que représente un projet de développement durable dans une communauté locale;
- démontrer la sécurité du procédé aux niveaux environnemental et technologique;
- faire la preuve que le procédé n'est pas une menace pour la santé publique;
- intervenir dans les activités entourant l'élimination des brasques advenant tout doute raisonnable.

L'objectif du CSS

L'objectif principal de ce comité de surveillance et de suivi sera de réaliser toutes les activités nécessaires pour assurer une diffusion complète de

l'information tout au cours des deux premières années d'opérations de la nouvelle entreprise.

Déjà, le promoteur annonce des programmes de suivi et de surveillance¹³.

On y indique que :

les résultats des analyses réalisées dans le cadre de suivi environnemental seront conservés en registre pour au moins deux ans. Le bilan des matières dangereuses résiduelles sera par ailleurs transmis annuellement au ministère de l'Environnement dans les délais prescrits par la loi.

Un rapport environnemental présentera annuellement les résultats du programme de suivi. Ce rapport sera disponible pour les citoyens et le ministère de l'Environnement¹⁴.

Le projet a fait l'objet de nombreuses consultations. Notre préoccupation face à cette précision vise seulement à rappeler que si jamais il y avait un problème, soit au niveau de l'air, de l'eau ou de l'environnement physique, que la Société prenne tous les moyens pour le corriger et en aviser la population dans les plus brefs délais.

5. CONCLUSION

Nous demandons que la Société Alcan s'engage à favoriser la région du Saguenay-Lac-Saint-Jean, celle qui l'a vu naître, progresser et prospérer.

M. Engen précise dans le rapport mentionné qu'il est important de développer une « mentalité de la durabilité » à l'échelle d'Alcan. C'est un défi qui aura d'importantes répercussions.

En y parvenant, autant dans nos procédés que dans nos produits, nous réussirons à transformer nos initiatives stratégiques, économiques, environnementales et sociales en entreprises mutuellement profitables qui maximisent la valeur. Pour atteindre cet objectif, il est important de

¹³ Tecsalt, *idem*, p. 161.

¹⁴ *Idem*, p. 166.

nous inspirer de nos valeurs communes et de travailler en étroite collaboration avec nos partenaires¹⁵.

Nos propos portaient d'abord et avant tout sur les avantages immédiats de la venue d'une entreprise capable de traiter des résidus industriels en provenance d'une de nos principales industries régionales. Après avoir émis notre opinion, nous avons abordé le projet sous son angle économique mais également en regard de son acceptabilité sociale et environnementale.

Pour aider à maximiser les retombées économiques de la première phase, Saguenay recommande la mise sur pied d'un comité externe de sensibilisation et d'appui.

Par ailleurs, inutile de se le cacher, avec cette usine la Société Alcan solutionne l'emmagasinage de la brasque usée. Mais en même temps, elle touche à des résidus classés « dangereux » pour notre environnement. L'étude de faisabilité, dont la qualité illustre le sérieux, suppose que l'ensemble des composantes n'enregistre aucune faille, aucun accident de parcours.

Notre société d'aujourd'hui exige cependant la fiabilité absolue des équipements et des procédés. Voilà pourquoi, nous avons suggéré, en relation avec les intentions de l'Alcan, d'y ajouter un volet de surveillance externe susceptible d'illustrer la transparence de toute l'initiative. La ville de Saguenay entend collaborer avec la Société Alcan pour assurer le bien-être de sa population et celle de la région.

¹⁵ *Alcan en route vers la durabilité*, Rapport sur la durabilité d'entreprise, 2002, p. 21.

RECOMMANDATIONS DE LA VILLE DE SAGUENAY

1) Pour maximiser les retombées au cours de la construction :

Nous recommandons que la Société prenne tous les moyens à sa disposition pour maximiser ces retombées ici en région en mettant sur pied un comité de sensibilisation auprès des entrepreneurs d'ici, à l'instar de ce qui s'est déjà fait au moment de la construction de l'aluminerie d'Alma.

2) Pour inciter d'autres entreprises à venir s'installer en région :

Nous recommandons que les surplus de chlore et de fluor puissent devenir des incitatifs pour des entreprises à venir s'installer ici en région.

3) Pour réutiliser les produits secondaires comme le carbone et les produits réfractaires :

En regard de ces derniers, nous recommandons que la Société Alcan poursuive ses recherches en vue d'implanter à court ou moyen terme un complexe industriel complémentaire, notamment une industrie de production de tuiles de céramique.

4) Pour les recherches futures :

Que la société Alcan y réserve autant de ressources financières pour maximiser les retombées économiques de cette phase ultérieure qu'elle en a consacrées pour la construction de cette usine de traitement de la brasque usée.

5) Pour la protection de la communauté et de l'environnement :

La ville de Saguenay préconise la mise en place d'un mécanisme formel permettant à la population d'être bien informée sur le projet en mettant sur pied un comité externe de surveillance et de suivi.

6) Pour les mesures d'urgence :

Nous recommandons d'harmoniser le plan d'urgence de la zone du site d'exploitation en conformité avec celui de la ville de Saguenay.

